

## Les droits des personnes en fin de vie ont été renforcés depuis 2005

Loi Leonetti du 22 avril 2005

### *Les connaissez-vous ?*

- ⇒ Le droit d'avoir des soins de confort jusqu'à la fin de sa vie  
*(les soins palliatifs)*
- ⇒ Le droit de supprimer la douleur à tout prix, même au risque  
d'abrégé la vie  
*(la sédation double-effet)*
- ⇒ Le droit d'interrompre ou de refuser tout traitement qui  
prolongerait la vie artificiellement  
*(l'acharnement thérapeutique)*
- ⇒ Le droit au respect par le médecin de la volonté du patient  
en fin de vie  
*(les directives anticipées)*
- ⇒ La désignation d'une personne de confiance qui serait garante  
de ces directives auprès du corps médical,  
*si le patient perd ses facultés de discernement ou est inconscient*